

PROPRIETE DE MME. CHERMETTE

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Article 22-104 COMMUNE DE VAUX EN BEAUJOLAIS (69)

Vente d'une coupe rase de sapins et taillis- Inventaire 04/2021

Les arbres inventoriés sont marqués de points rouges

Superficie de la coupe : 0,35 ha

Parcelle : AP 214

Certification PEFC N° : non



DIAMETRE DES ARBRES A 1,5 mètre :

Diamètre → Essence ↓	20	25	30	35	40	45	50	Total arbres	Volume sous écorce	Volume moyen
Sapin	12	13	12	5	1	1		44	21,40 m ³	0,49 m ³
Sapin sec	3	7	3	5	2	2	1	23	17,20 m ³	0,75 m ³
Douglas	1							1	0,10 m ³	0,10 m ³
								68	38,70 m³	0,57 m³
								+ houppier et taillis	± 50 st	

La vente a lieu en bloc et sur pied, sans garantie de volume et de qualité, aux conditions générales du cahier des charges des ventes des experts, et aux conditions particulières du présent article.

Pour des informations complémentaires : M. Florian GILBERT au 06 32 07 66 51

CONDITIONS D'EXPLOITATION :

Les feuillus devront être exploités et débardés

Le délai d'exploitation est fixé le : 31 juillet 2023

Distance moyenne de débardage : 50 mètres

Place de dépôt : sur la parcelle

CONDITIONS DE PAIEMENT :

Régime de T.V.A : non assujetti

Comme prévu par le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées – mis à jour du 1 avril 2016 – paragraphe 2.2

